

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LE(S) RECUPERATEUR(S) DES EAUX DE PLUIE**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :courriel :

Pièces à fournir :

- Attestation sur l'honneur complétée ;
- Pièce d'identité valide ;
- Justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- Relevé d'Identité bancaire ;
- Facture du (ou des) récupérateur(s) d'eau comprenant la(ou les) cuve(s) de stockage et les équipements annexes (pièces de raccordement, robinet, socle et couvercle,...) avec la mention acquittée ;
- Engagement écrit du respect des règlements en vigueur,
- Plan ou schéma de l'installation (pour la (ou les) cuve(s) enterrée(s)) ;
- Photo avant : lieu où doit être installé le(s) récupérateur(s) ;
- Photo après : récupérateur(s) d'eau installé(s) et connecté(s) avec le système de raccordement avec l'autocollant du Département de la Sarthe.

Montant de l'aide versée pour :

- Récupérateur(s) de 1m³ ou plus
- Matériel conforme aux normes européennes (marquage CE)
- Bénéficiaire domiciliée dans le Département de la Sarthe
- Achat postérieur au 1^{er} novembre 2022

Montant de l'aide versée* :

- 30 % du coût TTC de l'acquisition (montant + installation)
- plancher d'aide de 100 €
- plafond de 500 €.

**Aides satisfaites selon la date de réception du dossier et des crédits budgétaires disponibles pour l'année en cours.*

**Dossier complet à envoyer au Département de la Sarthe
Service Eau et Rivières domaniales – place Aristide Briand – 72000 LE MANS**